

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mars 2020

PLFR 2020 - (N° 2758)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 50

présenté par

M. Saint-Martin, rapporteur au nom de la commission des finances

ARTICLE 4

Au début de la seconde phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« En ce »,

les mots :

« Dans ce dernier »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.